



Programme d'habitation abordable Québec Grille d'évaluation volet 1 – appel de projets 2026

Juillet 2026

Précisions sur la sélection des projets

Après l'analyse de l'ensemble des projets déposés dans le cadre de l'appel de projets, la Société d'habitation du Québec (SHQ) sélectionne ceux répondant le mieux aux critères d'évaluation et aux objectifs du programme.

D'autre part, si plusieurs projets situés dans le même secteur répondent de façon similaire aux besoins, la SHQ se réserve le droit de n'en retenir qu'un seul. De plus, la SHQ ne s'engage ni à sélectionner plus d'un projet par région ni à ce que toutes les régions aient un projet sélectionné.

Les projets sont analysés à partir des critères d'évaluation présentés ci-bas.

Critères d'évaluation quantitatifs (grille de pointage)

- Garantie et potentiel de réalisation
- Structure de financement
- Adéquation du projet avec les besoins du milieu
- Qualité du projet
- Performance

Grille de pointage

Critères	Points
Garantie et potentiel de réalisation	30
Terrain prêt à construire et bâtiment prêt pour rénovation, le cas échéant	
• Les expertises et rapports déposés démontrent que le terrain est prêt à construire et que le bâtiment est prêt pour rénovation, le cas échéant. • Les autorisations ont été obtenues, les raccordements ont été effectués et les démolitions requises ont été effectuées, le cas échéant. • L'immeuble n'est pas contaminé ou un plan de décontamination est prévu avec un financement spécifique associé.	
Planification et organisation du projet	
• Échéancier réaliste présentant le développement du projet sur une période maximale de 12 mois.	
Expérience et expertise du demandeur et/ou de son organisme accompagnateur	
• Expérience démontrée en nombre d'années et nombre de projets réalisés • Performance des projets abordables réalisés (respect du coût et de l'échéancier) • Capacité en gestion immobilière démontrée par le nombre d'années en exploitation de projet et par le respect des ententes en exploitation avec la SHQ	
Structure de financement	25
Budget de réalisation	
• Viabilité financière du projet en réalisation (simulation avec le programme de financement en habitation [PFH], le cas échéant) • Dépenses de réalisation raisonnables et justifiées • Démarches et confirmations obtenues d'autres sources de financement (fédérales et privées) • Confirmation de la contribution municipale équivalent minimalement à 40 % de la subvention de base maximale de la SHQ	
Budget d'exploitation	
• Viabilité financière du projet en exploitation respectant les loyers maximaux admissibles du programme • Dépenses d'exploitation raisonnables et justifiées	
Octroi du contrat de construction	
• Mode de sollicitation de l'entrepreneur favorisant un meilleur prix (à justifier par l'organisme)	

Critères	Points
Adéquation du projet avec les besoins du milieu	20
Adéquation du projet avec les besoins du milieu • Nombre d'unités PSLQ prévues au projet comparé au nombre planifié dans les projets en cours de développement ou de réalisation dans la région • Proportion d'unités du projet répondant aux besoins identifiés en 2021 • Taux de réponse actuel aux besoins identifiés en 2021	
Qualité du projet	20
Localisation du projet et accès aux services • Implantation dans le périmètre d'urbanisation • Facilité d'accès aux services courants	
Respect des trois exigences techniques obligatoires mentionnées dans le cadre normatif	
Fonctionnalité et qualité des aménagements et des espaces intérieurs et extérieurs • Logements, espaces communs, aires de circulation, accessibilité et adaptabilité des logements et des espaces collectifs • Ratio de la superficie de l'ensemble des logements par rapport à la superficie totale du bâtiment • Minimisation de la complexité des éléments extérieurs (p. ex. : stationnement extérieur au niveau du sol, aménagements extérieurs simples et limités) • Optimisation de l'utilisation du terrain (taille du terrain proportionnel à la taille du projet)	
Solutions constructives • Simplicité du design	
Cobénéfices sociaux et économiques • Participation à la vitalité régionale (à justifier par l'organisme)	

Critères	Points
Performance (éléments au-delà des exigences)	5
Présence de mesures d'atténuation des impacts environnementaux • Conception du bâtiment ou des systèmes mécaniques permettant de minimiser les besoins en énergie. • Accroissement de la durée de vie des composants du bâtiment en vue de réduire les coûts d'exploitation, d'entretien ou de remplacement. • Sélection de matériaux, de produits ou de systèmes à plus faible empreinte carbone. • Aménagement favorisant la gestion des eaux pluviales à faible impact ou la réduction des îlots de chaleur. Présence de mesures supplémentaires concernant l'adaptabilité du logement Efficiencia de la concepción y de técnicas de construcción (métodos modernos de construcción [MMC]) Pertinencia del proyecto por rapport a un plan d'action ou a una estrategia gubernamental • Par exemple, la politique d'intégration du bois dans la construction Autres : fournir des documents en appui.	